



## Compte rendu du Conseil d'Administration du Pays Sisteronais-Buëch

Le 9 décembre 2009 à Sisteron

### Les membres du Conseil d'Administration :

**Présents :** Monsieur Bruno LAGIER, Madame Patricia MORHET-RICHAUD, Monsieur Jean-Pierre BRIOULLE, Monsieur Alain D'HEILLY, Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Monsieur Alain MONTAY, Monsieur Michel ROLLAND, Monsieur Jean-Jacques LACHAMP, Monsieur Jean-Louis REY, Monsieur Marcel CLEMENT, Monsieur Jean-Luc LAMI, Monsieur Pierre-Yves VADOT.

**Absents excusés :** Madame Julie RAVEL, Madame Evelyne FAURE, Monsieur Bernard DAUMAS, Madame Elisabeth ALTMANN, Monsieur Gérard TENOUX.

### Les membres du Comité de Pilotage R2D2 :

**Présents :**

Dominique RODET, Marcel BAGARD, Pierre FAY








**Absents excusés :** Arthur RICHIER.

### Autres participants :

**Présents :**

Karine MANUEL, Benjamin TOCON, Karine ESMIEU

### Ordre du jour :

-  Comité technique INTERREG
-  Courriers OIT La Motte-Turriers
-  Points sur dossiers « Tourisme »
-  Pôle d'Excellence Rurale
-  Contrat de Territoire
-  Programme d'actions 2010 du Conseil de Développement
-  Schéma de Services.

#### 1. Comité de pilotage INTERREG : R2D2 déchets de demain

Le compte-rendu du Comité de Pilotage du projet de coopération INTERREG « R2D2 (Riduzione e Raccolta - Déchets de Demain) », est joint à la présentation.

#### 2. Courriers OIT la Motte du Caire-Turriers

Les courriers adressés au Président du Pays ont été lus. Le Président du Pays, déplore la situation provoquée par l'OIT de La Motte-Turriers qui a fait une diffusion de ces courriers à nos organismes de tutelles (Préfectures, Conseil Régional, Conseils généraux). Il est nécessaire de trouver une issue positive à cette situation, et propose que le Conseil d'Administration délibère sur la démarche à suivre.

Messieurs Clément et Lachamp rappelle que lors du Bureau du Pays du 4 novembre 2009, ils ont déjà exprimé leur sentiment sur ce sujet, et leurs regrets vis-à-vis de cette maladresse de leur Office de Tourisme. Toutefois, ils ne souhaitent pas que cette affaire vienne entacher le travail technique de l'OIT.

Messieurs Vadot, Martinod, Rolland et Brioulle interpellent les membres du Conseil d'Administration, et notamment le Président du Pays, sur le fait que les propos du courrier



de l'OIT peuvent être considérés comme diffamatoires et peuvent relever d'une action judiciaire au pénal.

Monsieur Lagier, souhaitant maintenir la dynamique collective et trouver une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties propose que le Conseil d'Administration prenne une délibération demandant à l'OIT d'établir un courrier d'excuse sur les propos tenus dans leur courrier précédent. Ce courrier devant être diffusé à la même liste de destinataire. Le Conseil d'Administration estimant qu'il s'agit là du minimum pour pouvoir reprendre de situations normales avec cet opérateur du territoire.

A la demande de Monsieur Lachamp, est ajoutée à cette délibération, l'invitation de l'OIT à venir s'entretenir sur cette question lors du prochain Conseil d'Administration avec les membres de l'exécutif du Pays.

Monsieur Lagier, souhaitant maintenir la dynamique collective et trouver une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties propose que le Conseil d'Administration délibère afin d'inviter l'OIT de La Motte-Turriers à venir exposer ces éléments en vue de clôturer cette affaire, lors du prochain Conseil d'Administration. **(PV N° 2009/5CA/1)**.

### 3. Les dossiers « Tourisme »

Un point d'information est fait sur les éléments suivants :

- **Site internet la Provence des montagnes** : Les Offices de Tourisme ont été sollicités par courrier pour choisir le système de gestion du site internet « la Provence des montagnes ». Comme il était convenu, le Pays était missionné pour accompagner l'émergence de ce projet avant d'en restituer la gestion aux offices de tourisme.
- **Bistrot de pays** : le réseau est en cours de constitution porté par les CCI des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence. Le Pays travaillera en partenariat avec les CCI afin d'assurer la promotion et les séances de formation des bistrotiers. A ce jour, il apparaît que les opérateurs engagés dans la démarche sont faiblement mobilisés dans le processus de formation/labellisation.
- **ITMR ciel mon Pays** : Conformément à la décision du comité de suivi du 17 septembre 2009, il est proposé de signer un avenant avec le bureau d'étude GEMORCA. La base de la commande a été discutée, mais compte tenu de la demande faite lors de la réunion du 20 octobre dernier, il est nécessaire d'attendre les délibérations des collectivités compétentes (EPCI et communes).

### 4. Le Pôle d'excellence rurale « un itinéraire interactif du Pays Sisteronais-Buëch »

La réalisation de l'itinéraire interactif est en cours de finalisation. Cette opération comportait 3 volets de développement : le guide touristique interactif socle de la labellisation, la signalisation d'identification patrimoniale et la signalisation routière.

- La version française du guide touristique interactif, socle de la labellisation sera développée pour décembre 2009. Au regard des délais pour la réalisation de cet outil et de la disponibilité des contenus la société expression nomade a été contrainte à adapter l'outil en fonction des contenus qui ont été transmis au Pays.



- Ces panneaux ont nécessité un temps de relecture important par Benjamin Tocon, notamment pour les traductions anglaises. Les panneaux sont en production et devrait être installé avant les vacances de fin d'année.
- Les panneaux de signalisation touristique routière sont en production, l'installation en cours (création des massifs) doit être finalisée courant de la deuxième quinzaine de décembre. Il est fait un point sur la démarche en cours auprès du Conseil général des Hautes-Alpes pour les implantations relatives au secteur du Laragnais. Mme MORHET-RICHAUD, précise qu'une rencontre en la CC de Tallard-Barcillonnette, la CC du Laragnais, le Pays et le Conseil Général des Hautes-Alpes est prévue le mercredi 16 décembre. De cet entretien dépendra l'exécution ou non des implantations pour assurer la continuité de l'itinéraire des « villages perchés ».

Enfin, l'évaluation du P.E.R. sera produite par l'équipe du Pays et présentée lors de l'inauguration de l'itinéraire interactif, en début d'année 2010.

La finalisation du présent projet, permettra aux territoires qui le souhaitent de candidater au nouvel appel à projets de Pôle d'Excellence Rurale 2010.

#### 5. Les Contrats de territoire : Convention Cadre Territoriale et Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable

Karine Manuel présente le contenu de la convention cadre territoriale, en rappelant son principe et ses objectifs. Elle rappelle qu'un avenant au précédent contrat a été signé avec l'Etat pour l'année 2010.

Afin de compléter cet avenant, il est procédé à la présentation des projets éligibles aux lignes budgétaires ouvertes par le contrat (FNADT, FEADER, FEDER, FIL...) – cf document joint. Le Conseil d'Administration, après analyse de ces projets, souhaite la voir annexer à la Convention Cadre Territoriale et au Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable, pour l'année 2010. **(PV N° 2009/5CA/2)**.

#### 6. Programme d'actions 2010 du Conseil de développement

Le président du conseil de développement, M. Jean-Luc LAMI, rappelle que l'assemblée Générale du Conseil s'est tenue le 15 novembre dernier. Cela a notamment été l'occasion de dresser le bilan des travaux de l'année, à savoir :

- la mise en place de la Fête du Pays « nouvelle formule » qui a permis l'organisation de 6 événements et d'accueillir plus de 1 000 participants,
- l'organisation des 4 journées sur les énergies renouvelables : « Le vendredi des Energies »,
- les travaux d'accompagnement du programme LEADER et de l'appel à projets Innovation Touristique en Milieu Rural.

En 2010, le Conseil de Développement souhaite travailler sur les axes suivants :

- organisation de la Fête du Pays,
- organiser des ateliers d'information autour de thématiques comme « entreprendre autrement au Pays », « l'économie sociale et solidaire », « la réforme des collectivités et population locale »...
- la poursuite des travaux des Commissions,



- le suivi du programme LEADER.

Le plan de financement 2010

| Coût total | Région PACA | CG04    | Bénévolat | Autofinancement |
|------------|-------------|---------|-----------|-----------------|
| 40 466 €   | 25 000 €    | 5 000 € | 2 967 €   | 7 499 €         |
| 100%       | 62%         | 12%     | 7%        | 19%             |

Après avoir entendu cet exposé, une délibération est prise à l'unanimité pour accepter le plan d'actions et le plan de financement 2010. **(PV N° 2009/5CA/3)**.

#### 7. Le programme d'action du Gal LEADER

Le dossier animation du Groupe d'Action Locale 2010, concernant les charges salariales d'Audrey et de Thibaut à mi-temps, les frais de fonctionnement en lien avec le travail d'animation du GAL (communication,...), est présenté au Conseil d'Administration. Il est rappelé que les aspects communication du programme seront particulièrement au cœur de la stratégie d'animation en 2010, afin d'identifier et d'accompagner des porteurs de projets.

| Coût total | LEADER   | Région PACA |
|------------|----------|-------------|
| 82 000 €   | 45 100 € | 36 900 €    |
| 100%       | 55%      | 45%         |

Le plan de financement 2010 est le suivant :

La délibération est prise à l'unanimité pour entériner le plan d'actions et le plan de financement 2010. **(PV N° 2009/5CA/4)**.

Il est rappelé que le prochain comité de programmation se tiendra le **lundi 14 décembre 2009 à 18h à la maison de l'entreprise de Sisteron**.

#### 8. Le schéma de services

Monsieur Lami rappelle qu'une première restitution des résultats du Schéma du Services a été faite au Conseil de Développement du 8 décembre 2009, et attire l'attention du Conseil d'Administration sur la qualité du travail exécuté par Olivier Hébréard.

Ces premiers résultats seront présentés lors du Comité de pilotage **le 21 décembre 2009 à 18h dans les locaux de la communauté de communes du Laragnais à LAZER**.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses soulevées par les membres du Conseil d'Administration, Monsieur LAGIER clôture la réunion à 20h15